

Ville - c'est-à-dire par les contribuables. Il a fait voter avant-hier par les élus de sa majorité, à son bénéfice, l'octroi de la « protection fonctionnelle ».

«Des peccadilles dignes du bac à sable !»

Cette mesure, encadrée par le Code général des collectivités territoriales, autorise la prise en charge des honoraires d'avocat lorsqu'un édile est victime de « menaces, attaques, violences, injures, diffamation ou outrages » dans le cadre de l'exercice de son mandat.

L'opposante Annie Soler s'indigne : « Dire ce que l'on pense de vous, est-ce un crime de lèse-majesté ? Les deniers publics ne de-

Il se tourne vers Annie Soler : « Si vous étiez attaquée, de la même manière, je m'empresse-rais de vous défendre. »

Dans la foulée, la protection fonctionnelle a également été accordée au premier magistrat pour une tout autre affaire. David Rachline et la Ville ont porté plainte contre un Fréjusien qui, contestant l'occupation d'une emprise publique située devant sa propriété, aurait écrit sur un abribus : « Les magouilles du maire, chez moi, c'est fini. »

LIONEL PAOLI
lpaoli@nicematin.fr

1. Dans une interview publiée le 28 avril dernier dans nos colonnes, Manon Aubry déclare notamment que « le RN à Fréjus vend le patrimoine de la ville à ses copains. »

numérique. » Face à ce constat, la municipalité a décidé de « multiplier les opérations d'accueil sur le terrain » ou encore de proposer « des outils numériques à disposition du public ». Une refonte totale du site est prévue pour cette année.

À la table des Romains

Il y a deux ans, la Villa Aurélienne accueillait une reconstitution de villa romaine. Du 20 juillet au 31 octobre prochain, les Fréjusiens pourront cette fois se plonger dans les assiettes de leurs illustres ancêtres avec l'exposition *Bon appétit à Forum Julii*. Au menu : conférences et dégustations de recettes romaines.

Nouveau gymnase pour les lycéens

« À force de souligner le fait que la région n'avait pas doté le lycée Camus de l'équipement sportif initialement prévu, celle-ci a décidé de construire un gymnase, a annoncé l'adjoint aux sports. Celui-ci se situera « sur l'emprise du lycée Gallieni et sera mis à disposition des associations en dehors du temps scolaire. » Quand ? Comment ? L'élu ne l'a pas précisé. **P. P.**

« Madame Aubry a le droit de défendre ses idées, gronde David Rachline. Mais ce qu'elle a dit est inacceptable. »

(Photo Frank Tétaz)

Les nouveaux services techniques seront construits à l'est de la ville

L'annonce de l'achat par la Ville d'un terrain au Capitou, impasse Le Corbusier, éveille la curiosité d'Annie Soler : « Quel est l'intérêt [...] de se porter acquéreur de ce terrain foncier, alors que vous reconnaissez explicitement dans l'exposé du rapport qu'aucun projet communal ne le justifie ? Après avoir dilapidé le patrimoine de la commune, voilà que vous allez financer une acquisition sans but à hauteur de 1 128 000 € ! »

L'élu d'opposition pointe également « un surcoût de 64 800 € TTC » par rapport à l'évaluation de France Do-

maine, qu'elle attribue aux « frais financiers générés par le différé de paiement [au 24 janvier 2020] que vous imposez au vendeur. » David Rachline secoue la tête : « Un tel niveau d'incompétence, c'est stupéfiant... » Sans répondre, il donne la parole à Philippe Mougin... qui apporte à sa conscience les éléments qui lui manquent.

« Cette parcelle de 7000 m² va être échangée avec un autre terrain, situé à l'est de la ville près du Pôle production, qui appartient à la Cavem. Le terrain du Capitou va accueillir la future dé-

chetterie de Fréjus, aux normes, que nous attendons depuis des années ! Sur la parcelle donnée en échange par la Cavem, la municipalité prévoit de construire les nouveaux services techniques [qui se trouvent actuellement à la pointe de la Base nature, N.D.L.R.] »

Le maire dodeline avec satisfaction : « Monsieur Mougin, votre explication est par faite. Vous pouvez rejoindre notre équipe quand vous le souhaitez... Je n'ai rien à ajouter. Ça fait plaisir d'avoir affaire à quelqu'un qui traite ses dossiers ! »

L. P.



Annie Soler, avant-hier, au conseil. (Photo F. Tétaz)

Tac au tac

La décision municipale de vendre ses certificats d'économies d'énergie, pour une somme oscillant entre 53 251 et 55 088 €, suscite une passe d'armes croquignolesque entre l'opposante Annie Soler et Richard Sert. L'élu voit dans cette opération un aveu implicite de « l'état calamiteux des finances de la Ville ». Elle convoque Victor Hugo : « C'est comme Colette dans "Les Misérables" qui vend ses dents et sa petite culotte ! » Le premier adjoint sourit : « Quand on a des noisettes, ce n'est pas la peine de les garder sous le coude. À un moment, il faut s'en servir... »